

Les transports et vous...



“ Plus les voitures avancent, plus les glaciers reculent ”

Nos chers petits moteurs produisent du CO₂ qui agit comme une couverture chauffante. Mal réglés, c'est pire.

On ne peut pas supprimer les voitures.

On peut les faire régler et les prendre moins souvent.

Faites réviser votre voiture.
Privilégiez l'achat de voitures propres et économes.
Levez le pied ! ”

Le saviez-vous ?

● **Les deux postes les plus consommateurs d'énergie** sont les transports et l'habitat. 78 % des Français utilisent leur voiture chaque jour ; 4 trajets sur 10 sont inférieurs à 2 km.



● **Conduire sur autoroute à 120 km/h au lieu de 130 km/h** permet de réduire sa consommation de plus d'1 litre aux 100.

● Un conducteur agressif consomme **40 % de plus qu'un conducteur raisonnable.**



“ **Allez, marchez.**
C'est magnifique de marcher...
Et c'est totalement gratuit ”.

● **20 % des déplacements en voiture ne dépassent pas 1 km.** Or, la surconsommation, l'usure du moteur et les rejets de gaz sont précisément plus importants lors du premier kilomètre (50 % de consommation en plus).

● **207 €/mois (1 360 F) :** c'est ce que dépense en moyenne, pour aller travailler, un salarié habitant à 20 km de son lieu de travail.

● En Pays de la Loire, **une voiture coûte en moyenne 5 493 €/an (36 035 F)** à son propriétaire, ce qui place la région à la 9^{ème} place. (Moyenne France : 6 098 €/an ((40 000 F).*)

● La distance moyenne entre domicile et travail est passée de **13,3 km en 1990 à 15,7 km en 1999.**

● **La voiture produit en moyenne 65 kg de déchets/an** et par habitant soit, pour les Pays de la Loire 210 000 tonnes de déchets.

* Données 2000, Fédération française des automobiles clubs.

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Le contexte environnemental et législatif

Effet de serre et CO₂

Les transports sont responsables de 69 % des oxydes d'azote (Nox), de 64 % du monoxyde de carbone (CO), de 49 % des composés organiques volatiles (COV) et de 33 % du gaz carbonique (CO₂). Or ces polluants sont à l'origine de la pollution atmosphérique urbaine et de l'effet de serre.

En 1997, à Kyoto, les pays développés se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre sur la période 2000-2012. Cela passe notamment par une réflexion sur nos modes de déplacements...

A l'origine étaient les PDU...

La loi du 30 décembre 1996 "sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie" institue l'obligation, pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, de mettre en œuvre des plans de déplacements urbains (PDU).

Les plans de déplacements urbains visent principalement à :

- diminuer le trafic automobile
- développer les transports collectifs
- organiser le stationnement.

Agglomérations en Pays de Loire dotées d'un PDU :
Nantes, Angers, Le Mans, La Roche/Yon.

Les déplacements quotidiens au cœur d'une loi

La loi "solidarité et renouvellement urbain" (*loi SRU*) aborde notamment les incidences des déplacements quotidiens sur les agglomérations, l'habitat et l'urbanisme.

Elle inscrit les plans de déplacements d'entreprise comme un des objets des PDU :
"encourager les entreprises et les collectivités publiques à établir un plan de mobilité et à favoriser le transport de leur personnel, notamment par l'utilisation des transports en commun et du covoiturage".



Elle offre également la possibilité aux employeurs de province de contribuer aux abonnements de transport en commun de leurs salariés.

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Le PDE, définition et objectifs



DEFINITION

Repenser les déplacements

Le plan de déplacements d'entreprise (PDE) consiste, pour un employeur (entreprise, collectivité, administration...), à s'intéresser aux déplacements de salariés, pour mettre en place des solutions visant à réduire l'usage de la voiture individuelle.

Le plan de déplacements d'entreprise est en quelque sorte un "mini plan de déplacements urbains" à l'échelle d'un établissement.

OBJECTIFS

Plusieurs objectifs

- **Economique :**
optimisation des déplacements et réduction du budget transports
- **Social :**
pour les salariés, amélioration de l'accessibilité et de la sécurité des déplacements
- **Managerial :**
gestion des 35 heures, management environnemental
- **Environnemental :**
réduction de la pollution et de la consommation d'énergie
- **Citoyen :**
participation active de l'entreprise aux objectifs du plan de déplacements urbains, contribution à la lutte contre le réchauffement climatique
- **En terme d'image :**
valorisation de l'entreprise en interne et externe

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Des gains pour tous

Les bénéfices du PDE pour l'entreprise :

- Economies liées à la limitation des places de stationnement, à la diminution des frais de déplacements.
- Meilleure accessibilité pour les transports en commun et les vélos, amélioration du climat social.
- Intégration du projet dans sa politique environnementale (*éventuellement en vue d'une certification Iso 14000*).
- Valorisation de l'image citoyenne.

Les bénéfices du PDE pour la collectivité :

- Réduction des nuisances liées à la congestion, à la pollution, au bruit, aux accidents de la route.
- Meilleure intégration des entreprises dans les politiques des collectivités locales.
- Attraction de nouvelles entreprises.



Les bénéfices du PDE pour le salarié :

- Choix plus large de modes de déplacement.
- Qualité des trajets améliorée.
- Plus grande convivialité.
- Economies.
- Geste citoyen.
- Participation à un projet fédérateur.

A D E M E



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

La démarche



● Définir la problématique “déplacements” :

- Existante
- A venir
- Stratégie d'entreprise

● Cadrer la problématique “déplacements” :

- Définir les déplacements concernés
- Désigner un coordinateur chef de projet

● Déterminer les objectifs et résultats attendus :

- Réduire les besoins de déplacements

● Evaluer la faisabilité de la démarche :

- Identifier les moyens mobilisables en interne et les possibles partenaires extérieurs
- Estimer les opportunités et les difficultés

● Mettre en place l'équipe “projet PDE” :

- Désigner un chef de projet et ses missions

● Réaliser le diagnostic :

- Recueillir les données sociales, financières et logistiques
- Analyser les moyens de transport existants sur le site
- Informer les salariés

● Définir le plan de déplacements d'entreprise :

- Les mesures concrètes à mettre en place
- Les mesures de communication et de sensibilisation (*interne et externe*)
- Les mesures d'incitation et de facilitation
- Associer les salariés
- Associer les autorités organisatrices de transport et les collectivités

Pour aller plus loin :

www.ademe.fr
www.certu.fr/transport/epomm.htm
www.epomm.org

A D E M E



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

En Pays de la Loire, mobilité et exemple

● Les navettes domicile-travail

En pays de la Loire, 70 % des actifs n'habitent pas dans la commune où ils travaillent (ORT 1998).

La distance moyenne domicile-travail est passée de 13,3 km en 1990 à 15,7 km en 1999 (INSEE 1999).

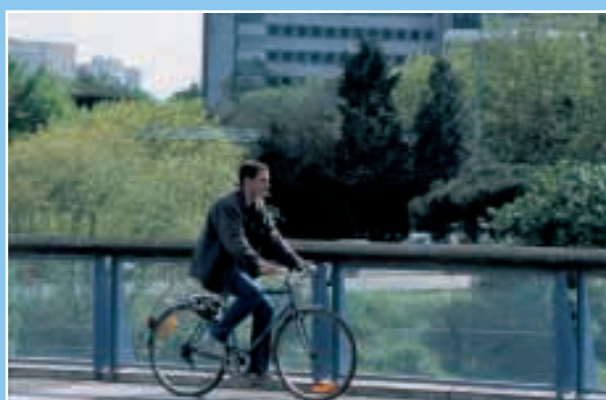
● La voiture reste prioritaire

78 % des trajets domicile-travail sont effectués en voiture particulière et 4 % en transport en commun.

● Les PDE en Pays de la Loire

Plusieurs entreprises et collectivités ont commencé à réfléchir à leur plan de déplacement entreprise :

CHU de Nantes,
Communauté Urbaine de Nantes,
France Telecom.



Photos : J.C. LEVEAU

CHU de Nantes

Contexte

- Saturation du parking
- Problème d'accès
- Mécontentement des salariés
- Diminution de la sécurité

6900 agents

Actions

- Recensement des mouvements domicile-travail
- Promotion du vélo
- Rationalisation du stationnement

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

ST Microelectronics : mieux se déplacer pour mieux travailler

ST Microelectronics, leader européen du semi-conducteur, a mis en place un plan de déplacements d'entreprise (PDE) conciliant enjeux environnementaux et développement économique.

Le contexte

Sur son site de l'agglomération grenobloise, ST Microelectronics a recruté plus de 1 000 salariés en 4 ans et emploie 1 900 personnes. Le problème du stationnement des véhicules des salariés s'est posé dès 1998, 80% des salariés venant en voiture. La société décide alors de mettre en place un PDE.

Objectifs : poursuivre son développement et inciter les salariés à ne plus emprunter systématiquement leur voiture. Une préoccupation environnementale forte s'ajoute à ces aspects économiques.

Les solutions

Depuis septembre 1999,

- Une navette gratuite gare-entreprise
- Prise en charge par l'entreprise de 80% du coût de l'abonnement aux transports publics



- Prime pour l'acquisition d'un véhicule GNV, GPL ou électrique (80 % du surcoût financé par l'employeur)



- Création d'un parking à vélos d'une capacité de 250 places
- Fourniture d'un kit pour cyclistes : casque, poncho, ...
- Des services de proximité pour les salariés : petite restauration, borne postale, distributeur de billets...
- Acquisition par l'entreprise de véhicules GPL ou électriques pour les déplacements professionnels

Des résultats

39 % des salariés utilisent un autre moyen de transport que la voiture pour se rendre à leur travail. L'entreprise souhaiterait atteindre les 50 %.

Le nombre d'utilisateurs des transports en commun a augmenté de 7%, celui des cyclistes de 6%.

A D E M E



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie